



Direction Emploi Développement des
Compétences

Décision n° 2022-938

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Responsable unité territorialisée à la Direction des déchets

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la loi du 26 janvier 1984, notamment son article 136, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la Direction des déchets un emploi de Responsable unité territorialisée, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Au sein de l'opérateur public de collecte, autorité organisatrice pour la métropole et sous la responsabilité du directeur d'établissement, participer à l'élaboration et au suivi des projets et opérations de collecte des déchets sur les missions relevant du territoire du site de la Janvraie. Porter le cadre de fonctionnement de l'OPC d'un point de vue stratégique, opérationnel et managérial. Veiller à l'harmonisation et la cohérence des pratiques opérationnelles en lien étroit avec les 2 autres responsables de territoire.

Encadrer et animer les équipes d'exploitation (environ 65 agents dont 8 cadres de proximité) dépendant du site (collecte / maintenance véhicules / magasin). Veiller à optimiser les moyens humains et logistiques utilisés pour les activités actuelles. Être force de proposition en termes d'évolutions d'organisation et de services.

Assister et conseiller, sur un plan technique, le directeur avec l'appui des services transversaux. Participer à l'élaboration des procédures, les mettre en œuvre et en superviser l'application. Ajuster les moyens, dans une démarche de progrès permanent, dédiés et nécessaire à la collecte des déchets au regard des enjeux de la politique publique déchets de Nantes métropole.

Assurer la responsabilité des bâtiments du site dont il est responsable, y compris sur le plan de la sécurité et de la bonne exécution des travaux en lien avec le gestionnaire du patrimoine et les directions ressources de la métropole.

Charger des relations de proximité sur son territoire en lien avec les partenaires institutionnels et les autres responsables de sites de l'OPC . Dans ce cadre, participer aux actions de communication et de sensibilisation et en assurer le relais aux équipes.

Conduire des projets transversaux et dans ce cadre, piloter et animer des groupes de travail.

Intégrer aux activités les attentes de la certification qualité, sécurité et environnement. Contribuer aux actions collectives visant l'amélioration des conditions de travail, être force de proposition pour améliorer les conditions de travail des équipes et agir sur la prévention des risques physiques et psycho-sociaux. Participer à l'animation de la démarche QSE et piloter le(s) processus QSE dont il a la charge.

Décide,

Article 1 : L'emploi de Responsable unité territorialisée à la Direction des déchets, est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'ingénieur territorial, à savoir au minimum / IB 444 et au maximum / IB 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Receveur des Finances de Nantes Municipale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **17 AOUT 2022**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Élisabeth LEFRANC

mis en ligne le :

18 AOUT 2022

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20220817-2022_938DEC-AU
Date de télétransmission : 18/08/2022
Date de réception préfecture : 18/08/2022